

8^{ème} COURSE de COTE Nationale VHC de LA BROQUE

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALSACE (A.S.A. ALSACE) (Organisateur Administratif et Technique) organise les 24 - 25 & 26 juin 2016 avec le concours du **SALM AUTOSPORT** et la **Ville de LABROQUE** sous le patronage du **Comité de pilotage**, une épreuve automobile CPEA à participation étrangère autorisée dénommée : **8^{ème} Course de Côte Nationale VHC de LA BROQUE**
Cette épreuve compte pour : **Doubleur Championnat de France VHC 2016.**

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le N° ___ en date du ___/___/2016.
Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° ___ en date du ___/___/2016.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Pt du Collège des Commissaires Sportifs :	M. Serge MISTRI	5945	0317
Commissaires Sportifs :	M. Serge STANEK	138798	0308
	M. Norbert HARTZ (L)	C018	ACL
Directeur de Course :	M. Franck MADER	187546	0323
Commissaire Technique Responsable :	M. Marc CHARBONNEAU	47435	0204
Commissaires Techniques Adjoints :	M. Denis DERCHE	33547	0318
	M. Michel LORRAIN	105082	0304
Commissaire Techniques Adjoint ACL:	M. J. Michel PICARDEL	C016	ACL
Commissaire Techniques Adjoint VHC:	M. Bernard PENILLA	17999	0811
Chargés des Relations Avec les Concurrents:	M. Bernard DELLENBACH	10854	0323
	M ^{me} Elisabeth LOUIS	1287	0313
	M. Michel LEONATE	12844	0323

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :	16 juin 2016 à 24h00
Publication liste des engagés :	20 juin 2016 à 22h00.
Vérifications administratives :	24 juin 2016 de 16h00 à 19h00 et le 25 juin 2016 de 08h00 à 12h00.
Vérifications techniques :	24 juin 2016 de 16h30 à 19h30 et le 25 juin 2016 de 08h15 à 12h15.

Des convocations individuelles seront adressées aux concurrents.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : **25 juin 2016 à 9h45.**
Briefing des commissaires : **25 juin 2016 à 8H45 – Club House Football de LA BROQUE**
Essais non chronométrés : **25 juin 2016 avant les essais chronométrés à partir de 10h00.**
Essais chronométrés : **25 juin 2016 de 13h00 à 17h00**
Briefing des pilotes : Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives.
Si nécessaire briefing oral le : **25 juin 2016 à 12h30 au Parc Concurrents.**
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : **25 juin 19h00.**

Course :
1^{ère} montée : 26 juin 2016 à partir de 9h30
2^{ème} montée : 26 juin 2016 à partir de 12h15
3^{ème} montée : 26 juin 2016 à partir de 15h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
PODIUM : 26 juin 2016, 30mn après l'arrivée du dernier Concurrent.

Remise des prix au podium situé au Parc Concurrents.

Les concurrents se verront envoyer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : **25 juin 2016 à 9h30 – Structure ligne départ**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 180 y compris les concurrents modernes.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'une fiche FIA ou d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côtes VHC (voir conditions d'admission des voitures) et détenteur du Passeport Technique français.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures en conformité pour participer à un Rallye Classic de Compétition ainsi que les groupes N-A et B (période J1).

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

La tenue des pilotes devra être conforme à l'Annexe L du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en Course de Côte suivant l'annexe K.

Equiperment des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITES

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Publicité obligatoire (non rachetable) MOTUL

Publicité optionnelle éventuellement communiquée ultérieurement par l'organisateur.

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes 2016.

ARTICLE 7P. PARCOURS

Voir règlement de l'épreuve nationale. Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du Sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de l'épreuve nationale ou le règlement standard des Courses de Côtes 2016, sauf les frais de participation qui sont fixés à **400 € réduits à 170 € avec la publicité de l'organisateur et à 165 € pour les concurrents inscrits au CFM CHALLENGE**. Une remise de 20 % sera faite pour les membres de l'ASA ALSACE.

Date de clôture des engagements : **le 16 juin 2016 à minuit** (date du cachet de la poste faisant foi). Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et 10^{ème} page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTROLES ADMINISTRATIFS

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le Passeport Technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

L'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt de cette dernière.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale ou le règlement standard des Courses de Côte 2016.

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. – DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes 2016.

11.2P. – DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.1P – *Ordre de départ*

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale s'agissant d'une épreuve de doublure.

11.2.2P – *Essais*

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout pour être classés.

11.2.3P – *Carburants – Pneumatiques – Equipements*

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P – *Numéros de Course*

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale ou règlement standard des Courses de Côtes 2016.

11.2.5P – *Echauffement des pneumatiques*

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes 2016.

11.2.6P – *Conférence aux pilotes (briefing)*

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

11.2.7P – *Pénalités*

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes 2016.

11.2.8P – *Classements*

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la Course

L'épreuve se disputera en trois manches **OBLIGATOIRES** et le classement sera établi en fonction du **meilleur temps réalisé sur une manche**.

Pour prétendre être classé, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course. La non participation à une ou deux montées devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course les véhicules seront considérés en parc fermé pendant 30 minutes et devront être sur les bâches et non chargés sur les remorques ou dans les camions.

Il ne sera pas établi de classement scratch, les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 classement séparé pour chacun des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, et 8/9 **sans division de classe**.
- 1 classement pour le Challenge Indice de Performance.
- 1 classement séparé pour les « CLASSIC » qui ne devront jamais figurés au classement des VHC ainsi que pour les groupes N-A et B (période J1).

ARTICLE 12P. PRIX

Tous les participants classés seront récompensés.

ARTICLE 13P. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu au Podium situé au Parc Concurrents à l'issue de la dernière montée de course.

La distribution des prix aura lieu avant celle de l'épreuve moderne.